

Révision du Plan Local d'Urbanisme de MIRANDE

3.3 - INVENTAIRE AU TITRE DE LA LOI PAYSAGE

2023

Cachets et visas

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal arrêtant le Plan Local d'Urbanisme*



Sommaire

Préambule >	4
Les portes	10
Les bâtiments publics	21
Les bâtiments remarquables et façades	26
Les fermes	39
Le patrimoine religieux	43
Le patrimoine et petit patrimoine	48
Le patrimoine végétal	54



Préambule

PREAMBULE

A/ Un patrimoine riche mais non reconnu officiellement

Le patrimoine urbain, architectural et paysager de la commune de Mirande est particulièrement riche.

Fruit d'un repérage et d'un travail méticuleux, réalisé par la municipalité, ce document constitue un véritable outil d'analyse des éléments patrimoniaux et d'anticiper ainsi sur le règlement d'urbanisme à appliquer.

Les fiches qui suivent permettent d'identifier les bâtiments à la parcelle. Du fait d'un nombre important d'éléments classés au titre du « patrimoine remarquable de la commune », le document suivant présentera cet inventaire sous forme de fiches et par grand type de bâti. Une justification de l'intérêt patrimonial, architectural et paysager sera réalisée pour chaque construction identifiée. Les éléments de nature jardins ou arbres remarquables sont également repérés.

La base de données Mérimée informe que 2 monuments ou constructions ont été inventoriés car présentaient un intérêt particulier au titre du patrimoine, parmi lesquels on compte l'Eglise Notre Dame et la Tour de Rohan (monuments historiques classés). Ces éléments, non protégés par des outils réglementaires, ont fait l'objet d'un inventaire au titre de la Loi Paysage (retranscrite pour certains dans les articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme).

Cet inventaire, réalisé uniquement dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, n'a donc pas valeur de protection « stricte ». Il s'agit d'un outil de prise de conscience des richesses patrimoniales, offrant à la commune un droit de regard sur les potentiels projets d'urbanisme prévus dans ces sites ainsi recensés et pouvant porter atteinte aux éléments identifiés.

Ce que dit le Code de l'Urbanisme :

Article L151-19 : « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres ».

PREAMBULE

A/ Un patrimoine riche mais non reconnu officiellement

Ce que dit le Code de l'Urbanisme :

Article L151-23 : « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent ».

En application des articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme, le plan local d'urbanisme identifie et localise les éléments remarquables à protéger, à conserver ou à valoriser. Ils sont repérés sur le plan de zonage, avec un symbole (triangle orange pour les éléments ponctuels et un pointillé vert pour les éléments linéaires).

PREAMBULE

B/ Éléments repérés à Mirande au titre de la Loi Paysage

De la recommandation à la règle

A Mirande, en dehors des deux édifices déjà protégés, de nombreux bâtiments présentent un caractère remarquable et révélant le patrimoine architectural, patrimonial et historique de l'Astarac. Ce sont essentiellement les constructions ponctuelles (fermes, bâtiments publics, petit patrimoine, ...) qui font l'intérêt architectural urbain et paysager des lieux. Le milieu est donc fragile, et d'autant plus que la perte de vitesse de l'activité agricole va amener à investir dans les fermes traditionnelles et dépendances pour les transformer en habitations, à diviser des structures rurales. Les thèmes devraient permettre d'élaborer les règles particulières adaptées à des problèmes précis (constructions). Les éléments non repérés pourraient voir des recommandations. Le principe serait de gérer les rapports entre espace public et espace privé, entre espace public et espace bâti en recherchant un juste équilibre entre protection et évolution. La règle écrite doit s'orienter vers des notions de préservation et de mise en valeur, plus que de notion de protection stricte.

Sont ainsi identifiés les éléments présentant un intérêt patrimoine, à la fois esthétique et culturel (symbolique, culturel, historique).

Ces éléments, vecteurs d'identité du territoire, expriment un « esprit des lieux », génèrent une ambiance particulière, portent un sens dans l'« imaginaire collectif ».

Une typologie simple permet de distinguer :

- Les portes ;
- Les bâtiments publics ;
- Les bâtiments remarquables et façades ;
- Les fermes ;
- Le patrimoine religieux ;
- Le patrimoine et petit patrimoine

PREAMBULE

C/ Les dispositions règlementaires

Objectifs généraux

- Conserver le volume et l'aspect général des éléments de patrimoine bâti.
- Conserver les matériaux de constructions pour l'ensemble des éléments du patrimoine bâti.
- Reconduire autant que possible les techniques traditionnelles pour remettre en état ou faire évoluer les éléments du patrimoine bâti.
- Conserver les écrans paysagers autant que possible : préserver le patrimoine arboré existant, excepté si une maladie impose l'abattage avec replantation d'essences équivalentes ou adaptées.

Bâti de caractère à protéger (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Les éléments remarquables à conserver, à protéger ou à créer, identifiés au document graphique (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme) doivent respecter les dispositions règlementaires suivantes :

- Tous les travaux nécessitent une déclaration préalable et/ou un permis de démolir.
- Les interventions sur les bâtiments patrimoniaux doivent permettre la conservation des matériaux traditionnels d'origine et sont à reconduire si possible avec des techniques traditionnelles de mise en œuvre.
- Les restaurations, agrandissements ou surélévations du bâti d'intérêt patrimonial doivent respecter le caractère architectural de la construction, notamment en ce qui concerne les matériaux, les volumes, les ouvertures, l'ordonnancement de la façade, les pentes des toitures, ...
- Les restaurations, agrandissements ou surélévations peuvent néanmoins être d'expression architecturale contemporaine dans la mesure où il est justifié qu'elles valorisent l'élément identifié et ne portent pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.
- Les dispositifs permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments sont possibles dans la mesure où ils ne portent pas atteinte à la qualité architecturale des éléments patrimoniaux.

PREAMBULE

C/ Les dispositions réglementaires

Éléments de paysage à protéger (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Les éléments remarquables à conserver, à protéger ou à créer, identifiés au document graphique (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme) doivent respecter les dispositions réglementaires suivantes :

- Tous les travaux nécessitent une déclaration préalable et/ou un permis de démolir.
- Les espaces libres mettant en valeur les éléments identifiés doivent être maintenus dans la mesure du possible. Si des aménagements sont néanmoins prévus, ceux-ci ne devront veiller à ne pas déstructurer l'équilibre des « pleins et des vides » de manière notable : l'examen des projets sera donc étudié au cas par cas dans le cadre de la déclaration de travaux.
- Les plantations existantes doivent être conservées et entretenues. Si des raisons techniques et sanitaires le justifient, des abattages peuvent être autorisés.
- Tous les arbres et haies abattus doivent être replantés sur site ou replantés au double à proximité en tant de mesure compensatoire : les essences locales et les mélanges d'espèces sont à imposer.
- L'aménagement d'espaces libres ouverts au public (aires de jeux, cheminements, blocs sanitaires, observatoires, ...) est possible dans les parcs et boisements repérés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme à condition qu'ils s'inscrivent dans un projet de valorisation paysagère cohérent, qui respecte la trame végétale existante.
- Les espaces libres correspondent à la superficie du terrain non occupée par l'emprise des constructions, les aménagements de voirie et les accès ainsi que les aires de stationnement.
- Les espaces libres correspondent à la superficie du terrain non occupée par l'emprise des constructions, les aménagements de voirie et les accès ainsi que les aires de stationnement.



Les Portes

Les portes

Numéro	Photos	Renseignements	Descriptions/Intérêts
1		<p>Parcelle AD484 Rue Gambetta</p>	<p>Porte de jardin</p>
2		<p>Parcelle AD483 Place d'Astarac</p>	<p>Située sous les arceaux de la place d'Astarac, elle témoigne de la richesse des lieux. Porte ancienne en bois à deux vantaux.</p>
3		<p>Parcelle AD711 Rue de Berdoues</p>	<p>Porte de jardin</p>

Les portes

4		Parcelle AD580 Rue Marrens	Porte ancienne en bois
5		Parcelle AD698 Rue Delort	Porte de jardin
6		Parcelle AD482 Place d'Astarac	Porte cochère

Les portes

7		Parcelle AD971 Rue Marrens	Porte cochère
8		Parcelle AD595 Place d'Astarac	Porte ancienne en bois
9		Parcelle AD 689 Rue de Berdoues	Porte de jardin

Les portes

10		Parcelle AD719 Rue Victor Hugo	Porte ancienne en bois
11		Parcelle AD596 Rue Lamaguère	Porte ancienne en bois
12		Parcelle AD 477 Rue Lamaguère	Porte ancienne en bois avec décors en partie haute

Les portes

13		Parcelle AD429 Rue du Président Wilson	Porte ancienne en bois
14		Parcelle AD437 Rue du Président Wilson	Porte ancienne en bois
15		Parcelle AD451 Rue du Président Wilson	Porte Renaissance. Maison dite du Procureur du Roy.

Les portes

16		Parcelle AD459 Rue du Président Wilson	Immeuble typique avec devanture commerciale et porte ancienne en bois
17		Parcelle AD461 Rue du Président Wilson	Porte ancienne en bois à deux vantaux.
18		Parcelle AD463 Rue du Président Wilson	Porte ancienne en bois à deux vantaux et décors en partie haute (bois sculpté)

Les portes

19		Parcelle AD401 Rue du Président Wilson	Porte ancienne en bois et décors en partie haute (bois sculpté)
20		Parcelle AD400 Rue du Président Wilson	Porte ancienne en bois à deux vantaux
21		Parcelle AD981 Rue de Rohan	Porte cochère

Les portes

22		Parcelle AD955 Rue de Rohan	
23		Parcelle AD388 Rue de Rohan	Porte ancienne en bois
24		Parcelle AD151 Rue de valentès	Porte de jardin

Les portes

25		Parcelle AD374 Rue de l'Evêché	Porte ancienne en bois à deux vantaux.
26		Parcelle AD384 Place d'Astarac	Porte ancienne en bois à deux vantaux.
27		Parcelle AD421 Rue d'Artigues	

Les portes

28		Parcelle AD426 Rue des Clarisses	
29		Parcelle AD149 Bd Centulle III	Porte de jardin
30		Parcelle AD215 Rue de Valentès	



Les bâtiments publics

Les bâtiments publics

Numéro	Photos	Renseignements	Descriptions/Intérêts
31		Parcelle AE2 Boulevard Alsace Lorraine	Villa Bajon. Ancien bâtiment militaire qui a subi des aménagements successifs : musée en 1924 (aujourd'hui démolé) et salle de spectacle en 1926. Puis Ecole de musique jusqu'en 2014. Actuellement dojo du judo club Mirandais. Mauvais état général. Intérêt historique et architectural.
32		Parcelle AH187 Avenue Chanzy	Hôpital pavillon Souriguère construit grâce à un leg. Bâtiment à fronton semi-circulaire datant du XIXème siècle. Administré jusqu'à 1977 par les Soeurs de la Charité de Nevers. Intérêt historique et architectural.
33		Parcelle AD100 Avenue Laplagne/Bd des Cordeliers	Bâtiment du XIXème ayant servi d'ensemble scolaire. Actuellement lycée d'enseignement général. Intérêt historique et architectural.

Les bâtiments publics

34		Parcelle AD99 Avenue Laplagne	Bâtiment datant de la fin du XIXème siècle de style second empire actuellement Maison de l'Etat. Intérêt historique et architecturale.
35		Parcelle AD254 Rue Maignon	Bâtiment plusieurs fois remanié. A l'origine maison du gouverneur puis couvent des Clarisses en 1630, prison à la Révolution, hôpital pendant les guerres, école de garçons, lycée jusqu'en 1980. Aujourd'hui Maison de santé et hôtel des impôts. Intérêt historique et architectural.
36		Parcelle AD255 Place de la Halle	Halle communale. Construction en fonte moulée et charpente mixte de 1886. Fronton bâti surmonté d'un clocheton. Restaurée en 2003. Intérêt historique et architectural.
37		Parcelle AD780 Boulevard Clemenceau	Bâtiment construit en 1855 de style second-empire, pour devenir le palais de Justice. Toiture en ardoises. Actuellement siège de la Mairie. Parc attenant avec fontaine. Intérêt historique et architectural.

Les bâtiments publics

38		Parcelle AD630 Rue Desmonts	Cinéma (façade art déco) Intérêt architectural.
39		Parcelle AD265 Rue Pierre Delisle	Mur d'enclos. Maison de l'évêché. Intérêt historique et architectural.
40		Parcelle AD265 Rue de l'Evêché	Maison à colombages dite Maison de l'évêché. Intérêt historique et architectural.
41		Parcelle AD971 Place d'Astarac	Tour de l'Horloge. Intérêt historique et architectural.

Les bâtiments publics

42		Parcelle AD270 13 Rue de l'Evêché	Immeuble ancienne sous-préfecture puis mairie. Actuel Office du Tourisme et Musée (centre culturel Jean Burgade). Intérêt historique et architectural.
43		Parcelle AD482 Place d'Astarac	Maison 19ème avec moulures décoratives sur la façade. Intérêt historique et architectural.
44		Parcelle AC147 Chemin du Batardeau	Bâtiment de l'ancienne piscine municipale. Solarium et gradins assuraient une vue imprenable sur les bassins aujourd'hui comblés. Le plongeur à 2 niveaux subsiste. Architecture et construction béton typique des années 1960. Intérêt architectural.



Les bâtiments remarquables & façades

Les bâtiments remarquables & façades

Numéro	Photos	Renseignements	Descriptions/Intérêts
45/46		Parcelles AD334/542 Rue Gambetta	Ancienne porte de ville (Porte de Toulouse). Maison avec mirande. Maison en angle de rue et de boulevard avec mirande au 3ème étage. Intérêt historique et architectural.
47		Parcelle AD971 2 Rue Marrens	Tour de l'horloge (fiche à part). Immeuble avec mirande et portail. Immeuble d'habitations. Façade légère sur cour en ossature bois reliant 2 corps de bâtiment traditionnels. Mirande au 2ème étage. Alignement avec portail en pierre de taille sculptée, vantaux et grilles ouvragés sur soubassement maçonné. Intérêt architectural.
48		Parcelle AD492 Rue Marrens/ Rue Delort	Maison à étage en colombage avec encorbellements. Une fenêtre d'origine encore visible (obstruée). Intérêt architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

49		Parcelle AD507 Rue Marrens	Maison étroite avec mirande au 2ème étage. Intérêt architectural.
50		Parcelles AD664/665 Rue Victor Hugo	Maison bourgeoise avec façade principale en pierre de taille et balcon en ferronnerie. Intérêt architectural.
51/52		Parcelles AD677/678 Rue Victor Hugo	Maison du moyen-âge. Séparation en 2 corps notable. Maison avec encorbellement et colombages. Portail montrant la division de l'ensemble. Une partie enduite, une partie à colombages apparents. On note 4 supports de porte à faux au niveau du plancher du comble. Intérêt architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

53		Parcelle AD 673 Rue de Berdoues	Maison avec mirande. Intérêt architectural.
54		Parcelle AD688 Rue Boussès	Maison avec mirande. Intérêt architectural.
55		Parcelle AD596 Rue Lamaguère	Maison à colombages. Intérêt architectural.
56		Parcelle AD429 Rue Pierre Lamaguère	Maison avec mirande. Intérêt architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

57		Parcelle AD461 Rue du Président Wilson	Maison bourgeoise avec mirande. Intérêt architectural.
58		Parcelle AD986 Rue du Président Wilson	Immeuble de style atypique à balcon métallique. Intérêt architectural.
59		Parcelle AD451 Rue du Président Wilson	Maison du procureur du Roy Intérêt architectural.
60		Parcelles AD414 Rue du Président Wilson	Maisons typiques avec commerce et encorbellement. Intérêt architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

61		Parcelles AD189 et AD 190 12 et 14 Rue Pierre Delisle	Immeubles avec mirande. Intérêt architectural.
62		Parcelle AD265 Rue de l'Evêché	Maison bourgeoise type mansart. Intérêt architectural.
63/64/65 /66/67		Parcelles AD474/475/476/477 et 1000 Place d'Astarac	Immeubles bourgeois. Intérêt architectural.
68/69/70 /71/72		Parcelles AD581/583/593/595 et 984 Place d'Astarac	Immeubles bourgeois avec couverts. Intérêt architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

73/74		Parcelles AD296 et 305 Rue Saint-Roch	Maison à colombages avec mirande. Intérêt architectural.
75		Parcelle AD707 Bd Lascours	Maison de ville avec mirande. Intérêt architectural.
76		Parcelle AC83 Av. d'Etigny	Immeuble bourgeois avec mirande. Intérêt architectural.
77		Parcelle AE109 Boulevard Alsace Lorraine	Immeuble construction bois avec mirande. Ancienne tannerie. Intérêt architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

78		Parcelle OI124 Rte de Berdoues Lieu-dit "Rieurtort"	Maison de maîtres. Intérêt architectural.
79		Parcelle AD955 Parvis Notre-Dame	Maison remarquable de part sa façade qui enjambe la rue offrant un passage couvert du côté de l'église. Éléments de décorations sculptés sur la façade de la rue de Rohan. Large porte cochère en bois. Intérêt historique et architectural.
80		Parcelle I 56 Route de Berdoues Lieu-dit "Laymoure"	Maison bourgeoise type mansart avec toit en ardoise. L'étage côté sud offre un balcon sur les Pyrénées. Élément d'intérêt en entrée de ville sur la route de Berdoues. Intérêt architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

81		Parcelle A 76 Chemin de la Bourdette	Bâtisse imposante, rénovée avec communs attenants sur très beau parc arboré en position dominante proche de la Bastide. Activité à vocation touristique. Intérêt architectural.
82		Parcelle B 133 Chemin Antoine de Saint-Exupéry	Maison atypique de début de siècle et cèdres remarquables. Position dominante sur entrée de ville. Intérêt architectural.
83		Parcelle H 132 Chemin de Peyrabelle	Bâtisse imposante rénovée. Situation dominante sur la bastide. Beau parc arboré. Chapelle de Mazerettes attenante. Intérêt historique et architectural.
84		Parcelle AD734 Bd Lascours	Maison bourgeoise de taille imposante à l'architecture locale. Entrée de ville en bordure de la RN21. Bâtiment dont l'usage pourrait évoluer. Intérêt architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

85		Parcelle AC116 Chemin Saint-Jean	Moulin du Régis entièrement rénové. Activité d'hébergement touristique. Intérêt architectural.
86		Parcelle AI 97 Rue R. et M. Campardon	Moulin à rénover. Taille remarquable. Imposant bâtiment en bordure de Baïse en entrée de ville. Changement d'activité possible. Intérêt patrimonial et architectural.
87		Parcelle AN55 Bd des Pyrénées.	Maison à l'architecture locale sur beau parc arboré. Anciens "bains" de la ville. Joli parc arboré. Intérêt architectural.
88		Parcelle AB93 Allée du château d'Astarac	Ensemble de bâtiments remaniés, d'époque diverses sur le site du château d'Astarac. Vestige de chapelle. 2ème tour visible. Intérêt historique et architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

89		Parcelle AE132 5 Avenue Chanzy	Maison bourgeoise à l'architecture classique type mansart sur beau parc arboré. Intérêt architectural.
90		Parcelle AE93 15 Avenue Chanzy	Maison bourgeoise sur beau parc arboré. Intérêt architectural.
91		Parcelles AB145/146 Av. Laplagne	Maison bourgeoise à l'architecture classique type mansart sur beau parc arboré. Intérêt architectural.
92		Parcelle AD 1036 Rue du Président Wilson	Devanture bois à panneaux, en applique de style art nouveau. Unique exemplaire restant d'un ensemble symétrique par rapport à la porte de l'immeuble. Mauvais état général. Mériterait une mesure de classement. Intérêt architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

93		Parcelle AD215 - 12 Rue Laplagne (vue Place de la République)	Maison avec mirande. Intérêt architectural.
94		Parcelle AD217 - 8 Rue Laplagne (vue Place de la République)	Maison avec mirande. Intérêt architectural.
95		Parcelle AD 140 - 16 Rue Laplagne (Vue Place de la République)	Maison avec mirande. Intérêt architectural.

Les bâtiments remarquables & façades

96		Parcelle AD981 - Rue de Rohan Vue de la Rue des Clarisses	Maison accolée à la Tour de Rohan avec mirande et porte cochère. Intérêt architectural.
97		Parcelle AD 892 - Rue Pierre Lamaguère	Escalier privé implanté sur l'espace public Intérêt architectural.



Les fermes

Les fermes

Numéro	Photos	Renseignements	Descriptions/Intérêts
98		Parcelle D 593 Route d'Auch	Ferme typique de l'Astarac avec sa façade principale symétrique à l'ordonnancement classique. Le toit est à quatre eaux. Localisation entrée de ville
99		Parcelle E 107 Voie communale n°21 de Borde Blanque	Ferme typique de l'Astarac en rez de chaussée. Le toit est à deux eaux. Les bâtiments agricoles attenants forment un L et protègent des vents dominants.
100		Parcelle B 544 Zone d'activités de Sendarouy	Ferme réaménagée avec dépendances attenantes et tour en pan de bois.
101		Parcelle B 272 Lieu-dit "La Barraque"	Corps de ferme très ancien, XVII/XIIIème siècle. Mini perron et porte cloutée. Étage en pan de bois. Des bâtiments agricoles attenants ont été remaniés. Ensemble typique avec mare, potager et chênes alentours.

Les fermes

<p>102</p>		<p>Parcelle J 194 Chemin des Barraquès</p>	<p>Ferme traditionnelle rénovée avec dépendances attenantes</p>
<p>103</p>		<p>Parcelle A 109 Route du Caneron</p>	<p>Ferme en activité qui va évoluer. bâtisse imposante, typique. isolée en proximité proche de la bastide sur un point haut. intérêt paysagé, co-visibilité</p>
<p>104</p>		<p>Parcelle I 73 Route de Berdoues</p>	<p>Ferme dont l'étage de l'habitation est une mirande aujourd'hui vitée. Allée de cèdres remarquables. Situation isolée sur la route de Berdoues en entrée de ville.</p>
<p>105</p>		<p>Parcelle G 160 Chemin de Moncassin</p>	<p>Ferme sur cour carré. Entrée remarquable avec un porche en pierre. Des colombages sont apparents par endroits. Situation dominante près du lac. Remarquable par son côté massif en proximité immédiate de la bastide.</p>

Les fermes

<p>106</p>		<p>Parcelle AO 40 Chemin de Talabère</p>	<p>Ferme atypique. Mauvais état général. Beau parc arboré de chênes et cèdres.</p>
<p>107</p>		<p>Parcelle AP24/25/26 Route de Montesquiou</p>	<p>Ferme rénovée sur beau parc arboré de cèdres. Localisation. Évènement paysagé en sortie de ville sur la route de Montesquiou</p>



Le patrimoine religieux

Le patrimoine religieux

Numéro	Photos	Renseignements	Descriptions/Intérêts
108		Parcelle : domaine public Allée Charles de Gaulle	Croix en pierre Intérêt patrimonial
109		Parcelle : domaine public Place Saint-Cricq	Croix en pierre Intérêt patrimonial
110		Parcelle : domaine public (face chapelle d'Artigues) Chemin communal de l'Eglise	Croix de chemin Intérêt patrimonial

Le patrimoine religieux

<p>111</p>		<p>Parcelle : J 496 (à l'intersection du Chemin de Barraques et la route de Valentès) Chemin communal des Barraques</p>	<p>Croix de chemin Intérêt patrimonial</p>
<p>112</p>		<p>Parcelle AE65 Av. Chanzy</p>	<p>Croix monumentale Intérêt historique et patrimonial</p>
<p>113</p>		<p>Parcelle : domaine public Place Louis Durieux</p>	<p>Croix du Jubilé Intérêt historique et patrimonial</p>

Le patrimoine religieux

114		Parcelles AH 187 et 189 Avenue Chanzy	Statue de la Vierge (jardin de l'hôpital). Ancien couvent. Intérêt historique et patrimonial
115		Parcelles 273 et 274 Chemin d'Artigues	Chapelle d'Artigues. Petite église rurale à nef unique, chevet plat et clocher-mur. Une croix hélicoïdale est réemployée sur le mur du cimetière. Le fronton fait mention de 1779. Construction visible de la RN21 "évènement paysager". Intérêt historique.
116		Parcelles J 39 et 38 Chemin de Capdecemme	Chapelle Saint-Martin de Valentées. Petite église rurale à nef unique, auvent et clocher-mur. Intérêt historique et "évènement paysager".
117		Parcelle AB209 Av. Laplagne	Ensemble de bâtiments et chapelle néo-gothique orientée vers le nord datant de 1887 de la congrégation religieuse des soeurs de Nevers. Actuellement Ecole Notre Dame. Intérêt historique

Le patrimoine religieux

118		Parcelle H 49 Chemin de Peyrabelle	Chapelle de Mazerettes romane à nef unique. Le portail nord à arcature outrepassée est protégé par un auvent. Elle a été donnée à l'archevêché d'Auch au XII ^{ème} siècle. Intérêt historique et architecturale.
119		Parcelle AH187 Av. Chanzy	Chapelle de l'hôpital. Ensemble remanié lors des travaux d'aménagement et de construction du nouvel hôpital en 1995.



Le patrimoine & petit patrimoine

Le patrimoine & petit patrimoine

Numéro	Photos	Renseignements	Descriptions/Intérêts
120		Parcelle : domaine public Place de la Halle	Fontaine rénovée. Seul le corps supérieur est d'origine. Intérêt patrimonial.
121		Parcelle : domaine public Boulevard Centulle III	Fontaine rénovée. Le corps principal d'origine est sculpté. On y retrouve le blason de la ville. Intérêt patrimonial.
122		Parcelle : domaine public Place d'Astarac	Kiosque. Construit en 1911 pour dynamiser la place. Ossature, rampe et grilles en fonte et fer forgé. Soubassement en pierres des Pyrénées. Toiture en écailles de zinc. Intérêt patrimonial.

Le patrimoine & petit patrimoine

123		Parcelle D850 Lieu-dit Betbèze (RD939)	Pile gallo-romaine au lieu dit Betbèze. Fait partie d'un ensemble de 8 piles subsistant dans le département en 1850. A l'origine, monument funéraire, implanté le long d'une voie importante de circulation, à la gloire d'un riche propriétaire. Des fouilles archéologiques réalisées en 1966-68 ont permis de découvrir divers éléments de sculptures près des inhumations, exposés au musée. Historique et patrimonial.
124		Parcelle A1105 Allée des Fontaines	Fontaine située près du lac, lieu de promenade. Intérêt patrimonial.
125		Parcelle AB93 Allée du château	La Tour du château d'Astarac. Bâtie en 1298 par Bernard IV, comte d'Astarac. La tour sud-ouest est conservée sur toute la hauteur. Les merlons datent de 1910. La tour nord-ouest a été tronquée et couverte d'une toiture. Le corps de logis actuel est récent. Intérêt historique et patrimonial.

Le patrimoine & petit patrimoine

126		Parcelle AD 1032 Boulevard des Cordeliers	<p>La tour du Bourreau : tour d'angle du boulevard des Cordeliers, d'une hauteur de 4,80 m et de 5,70 m de diamètre. Elle a une avancée de 2,43m sur la courtine. 2 meurtrières sont visibles. Désignée comme la tour du Bourreau, rien n'établit son rôle passé. Intérêt historique et patrimonial.</p>
127		Parcelle : domaine public Bd Centulle III et Bd Louis Laguens	<p>Seul angle de la bastide encore debout. Un plan du XVIIIème de l'abbé Cazauran en faisait état de 3. Probablement la base d'une échauguette. Intérêt historique et patrimonial.</p>
128		Parcelle AD780 Boulevard Clemenceau	<p>Fontaine en fonte à double vasque. Des instruments de musique décorent la colonne du jet d'eau. Le bassin de 5m de diamètre est en pierre de Lourdes. Construite en 1870 suite à un legs, elle est installée sur la Place. Elle sera déplacée aux promenades lors de la construction du kiosque. En 1995, elle est transférée dans les jardins de la mairie. Intérêt patrimonial.</p>

Le patrimoine & petit patrimoine

129		<p>Parcelle I 63 Route de Berdoues</p>	<p>Pigeonnier sur arcades surmonté d'un clocheton. Intérêt patrimonial et évènement paysager.</p>
130		<p>Parcelle AC129 Ile du Pont</p>	<p>Pigeonnier datant du XIXème siècle. Élément patrimonial et touristique pour le camping de l'ile du pont.</p>
131		<p>Parcelle AD136 Place de la République</p>	<p>Vestige du rempart du XIIIème siècle. Meurtrière visible. Intérêt historique. Intérêt historique et architectural.</p>

Le patrimoine & petit patrimoine

132		Parcelle AC132 Place Saint-Cricq	Porte ogivale du XIV ^{ème} siècle, seul vestige de l'ancien hôpital St Jacques qui accueillait les pèlerins de Compostelle. Intérêt historique et architectural.
133		Parcelle AD982 Rue Sérignhac	Tour de Rohan Pigeonnier. Construction en brique du XIV ^{ème} siècle. Fenêtres à meneaux Renaissance. Gargouilles sculptées. Mauvais état général. Bâtiment inscrit à l'inventaire des MH. Projet de réhabilitation et mise en valeur de la tour et du jardin à l'étude. Intérêt historique et architectural.



Le patrimoine végétal

Le patrimoine végétal

Type	Numéro	Parcelles	Typologie	Numéro	Parcelle
Arbre remarquable	134	AP0026	Linéaire arboré	1	J0324
Arbre remarquable	135	AP0026	Linéaire arboré	2	J0617 / J0371 / J0293 / J0285 / J0284 / J0292 / J0368 / J0370 / J0369 / J0301 / K0013 / K0013 / J0152 / J0151 / J0651 / J0161 / J0160 / J0159 / J0158 / J0157 / J0146 / K0001 / K0002 / K0011 / K0012 / J0650
Arbre remarquable	136	AB0121			
Arbre remarquable	137	AI84	Linéaire arboré	3	K0486 / AN0055 / K0521 / AN0038 / AN0040 / AN0061 / AN0064 / AN0032 / AN0045 / AN0046 / AN0053 / AN0053 / K0518 / K0519 / K0520 / K0215 / AN0031 / AN0033 / AN0052
Arbre remarquable	138	AI84			
			Linéaire arboré	4	AR0089 / AR0047 / AR0058 / AR0079 / AB0150 / AB0281 / AB0084 / AN0055 / AB0047 / AB0049 / AB0052 / AB0285 / AB0287 / AB0053
			Linéaire arboré	5	K0015
			Linéaire arboré	6	J0091 / J0090 / J0087 / J0559
			Linéaire arboré	7	J0019 / J0017 / J0022 / J0018 / J0020 / J0014
			Linéaire arboré	8	J0019 / J0013 / J0018 / J0011 / J0014 / J0012 / J0001 / J0010
			Linéaire arboré	9	J0030 / J0027 / J0031
			Linéaire arboré	10	D0292 / D0296 / D0870 / D0295 / D0871 / D0869
			Linéaire arboré	11	D0859 / D0438 / D0857 / D0860
			Linéaire arboré	12	A0083 / A0084 / A0082 / AK0072 / AK0069 / B0260 / AK0068 / AK0071 / AH0350 / C0040 / C0041 / G0249 / AH0349 / AH0089 / AH0086 / AH0085 / AH0082 / AH0081 / AH0077
			Linéaire arboré	13	G0226 / G0239 / H0042 / H0037 / H0040 / H0127 / H0126 / H0114 / H0043 / H0041 / H0036 / H0117 / H0118 / H0019 / H0020 / H0125 / H0014 / H0112 / H0111 / H0110 / H0109 / H0012 / G0259 / G0124 / G0258 / G0258 / G0257
			Linéaire arboré	14	A0016 / A0007 / A0006 / AM0004 / AM0117 / K0533
			Linéaire arboré	15	A0016 / AM0004 / AM0117 / AM0099
			Linéaire arboré	16	A0111 / A0246 / A0117 / A0247 / A0248 / A0245
			Linéaire arboré	17	AD0778 / AD0776 / AD0769 / AD0772 / AD0773 / AD0777
			Linéaire arboré	18	AD0736 / AD0740 / AD0741 / AD0742 / AD0744 / AD0745 / AD0748 / AD0749 / AD0752 / AD0756 / AD0757 / AD0759 / AD0761 / AD0963 / AD0760 / AD0964 / AD0735 / AD0737
			Linéaire arboré	19	AD0733

Le patrimoine végétal

Linéaire arboré	21	AC0126 / AC0146
Linéaire arboré	22	D0607 / D0817
Linéaire arboré	23	AO0082 / AO0003 / AO0007 / AO0008 / AO0009 / AO0083 / AO0010
Linéaire arboré	24	A0016 / A0015 / AM0004
Linéaire arboré	25	A0251 / A0250 / A0076 / A0252 / A0249
Linéaire arboré	26	K0015 / K0566 / K0567 / AO0044 / AO0043 / AP0009 / AP0009 / AP0009 / AP0010 / AP0008
Linéaire arboré	27	K0545 / K0200 / K0486 / K0540 / K0444 / K0530 / K0531 / K0538 / K0539 / K0546 / K0196 / K0201 / K0208
Linéaire arboré	28	AK0009 / AK0051 / AH0241 / AH0333 / AH0332 / AH0249 / AH0248 / AH0247
Linéaire arboré	29	A0069 / A0069 / A0068 / A0068
Linéaire arboré	30	D0272 / D0292 / D0287 / D0285 / D0290 / D0286 / D0291 / D0683 / D0697 / D0509
Linéaire arboré	31	AI0009 / B0033 / B0426 / B0285 / B0424 / B0423 / B0012
Linéaire arboré	32	AB0306 / AB0312 / AB0311 / AB0310 / AB0314 / AB0313 / AB0308 / AB0086 / AB0087 / AB0088 / AB0089 / AB0091 / AB0093 / AB0096 / AB0092 / AB0090
Linéaire arboré	33	AM0117
Linéaire arboré	34	AN0051 / AN0015 / AN0016 / AN0017 / AN0018 / AN0047 / AN0050 / AN0006 / AN0010 / AN0011
Linéaire arboré	35	AN0040 / AN0045
Linéaire arboré	36	AK0053 / AK0050 / AK0011 / AK0013 / AK0080 / AK0093 / AK0009 / AK0051 / AK0074 / AK0022 / AK0025 / AK0027 / AK0028 / AL0133 / AL0073 / AL0076 / AH0241 / AH0240 / AL0079 / AH0251 / AH0249 / AH0067 / AH0021 / AH0019 / AH0017 / AH0015
Linéaire arboré	37	C0054 / C0053 / J0006 / J0270 / J0272 / J0008 / J0005 / J0001 / J0007
Linéaire arboré	38	J0017 / J0016 / J0021 / J0015 / J0015 / J0027 / J0022 / J0020 / J0014
Linéaire arboré	39	J0021 / J0022 / J0020
Linéaire arboré	40	J0381 / J0385 / J0382
Linéaire arboré	41	K0005 / K0233 / K0236
Linéaire arboré	42	G0336 / G0337 / G0157 / G0252 / G0338
Linéaire arboré	43	J0004 / J0006 / J0002 / J0429 / J0003 / J0272 / J0008 / J0005 / J0001

Le patrimoine végétal

Linéaire arboré	44	J0270 / J0272 / J0005 / J0006 / J0007
Linéaire arboré	45	J0232 / J0231
Linéaire arboré	46	J0170 / J0282 / J0178
Linéaire arboré	47	J0029 / J0031
Linéaire arboré	48	A0090 / A0091 / A0092 / A0087 / A0085 / A0272 / A0273
Linéaire arboré	49	J0051/ J0057 / J0619 / J0618
Linéaire arboré	50	J0109 / J0108 J/ J0608 / J0583 / J0461 / J0456 / J0113 / J0111 / J0487 / J0110 / J0101
Linéaire arboré	51	D0425 / D0424
Linéaire arboré	52	D0059 / D0061 / D0057
Linéaire arboré	53	D0077 / D0076 / D0075 / D0072 / D0071
Linéaire arboré	54	D0077 / D0076
Linéaire arboré	55	D0710 / D0509 / D0507 / D0506 / D0287 / D0718 / D0508
Linéaire arboré	56	E0095 / E0097 / E0126 / E0125
Linéaire arboré	57	E0094 / E0095 / E0093 / E0099 / E0100
Linéaire arboré	58	D0814 / D0342 / D0343 / D0810 / D0366 / D0352 / D0354 / D0554 / D0355 / D0356 / D0365 / D0762 / D0555
Linéaire arboré	59	AI0076 / AI0080 / AI0083 / AI0123 / AI0136
Linéaire arboré	60	B0128 / B0225 / B0430 / B0132
Linéaire arboré	61	G0244 / B0103 / G0025 / G0029
Linéaire arboré	62	H0055 / H0060 / H0057 / H0062
Linéaire arboré	63	H0054 / H0053
Linéaire arboré	64	H0066 / H0060 / H0063
Linéaire arboré	65	I0117 / I0122 / I0045 / I0110 / I0049 / I0046
Linéaire arboré	66	F0025 / F0062 / F0027 / F0028 / F0029

Le patrimoine végétal

Typologie	Numéro	Parcelles
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	1	AO0040
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	2	AP0009 / AP0010 / AP0011
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	3	AD0779
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	4	D0833 / D0123 / D0247 / D0130 / AB0094 / D0112 / D0127 / AC0163 / AC0168 / AI0098 / AI0099 / AC0167 / AC0169 / AC0170 / D0519 / AC0127 / AR0106 / AR0095 / AB0095 / D0517 / AC0128 / D0518 / D0251 / D0126
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	5	A0073 / A0074 / A0075 / A0071 / A0076 / A0072 / A0077
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	6	E0534
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	7	B0133
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	8	AE0137
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	9	AP0024 / AP0026 / AP0025
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	10	D0371
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	11	AD0099
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	12	AD0108 / AD0857
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	13	AB0147
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	14	AB0212
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	15	AE0064
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	16	AE0132 / AE0142 / AE0090 / AE0141 / AE0140 / AE0143
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	17	AE0093 / AE0056 / AE0076 / AE0052
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	18	AN0055 / AN0032 / AN0031
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	19	AI0085
Espaces paysagers et/ou Réservoirs écologiques	20	J0303 / J0368 / J0302 / J0311 / J0310 / J0309